

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 15 MARS 2022 A 18 H 00

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

ABSENTS/EXCUSES : Mmes LEMBEZAT (pouvoir à M. DESPLAT), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), M. COSTEDOAT (pouvoir à M. SENSEBE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DARSAUT

Madame DARSAUT est désignée secrétaire de séance, elle procède à l'appel des présents.

Monsieur le Maire constatant le quorum atteint, la séance est ouverte.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 25 janvier 2022 est soumis aux votes.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Communication :

- Le prochain Conseil municipal aura lieu le 12 avril 2022

Lecture des décisions :

22-08	Signature d'une convention relative à la mise à disposition de locaux associatifs à titre gracieux au profit de l'association « Orthez Mourenx Natation » Local administratif à la Maison Gascoïn
22-09	Demande de dotation de soutien à l'investissement – Travaux de rénovation du Théâtre Francis Planté Demande auprès de l'Etat
22-10	Tarif sortie Laserquest et Jump Academy à Lescar par le Local Jeunes 10 € pour les orthéziens – 15 € pour les non orthéziens
22-11	Tarif sortie patinoire par le Local Jeunes 5 € pour les orthéziens – 7 € pour les non orthéziens
22-12	Création d'une régie de recettes CESU pour l'ALSH et le CLAE
22-13	Régie de recettes des cantines scolaires, garderies scolaires, restaurant municipal, animation interclasse et location des installations du restaurant municipal – Décision modificative (mise à jour) Encaissement des prestations
22-14	Modification de la régie centrale – Ajout d'une régie CESU pour l'ALSH et le CLAE

Monsieur CONEJERO « Je souhaite revenir sur la décision 22-12. Nous avons voté le 9 novembre 2021 l'affiliation au CESU afin de permettre aux parents de payer les prestations de l'ALSH et du CLAE via ce mode de paiement. Vous prenez la décision de mettre en place cette régie de recettes que maintenant, faisant perdre 5 mois aux parents. Pour mémoire, les parents demandent la mise en place de cette possibilité de payer par CESU depuis janvier 2020. Tout ce temps perdu a un coût pour les parents ne pouvant obtenir d'avantage fiscal. Qu'est ce qui justifie que depuis le vote en Conseil municipal, il a fallu 5 mois pour prendre cette décision. »

Monsieur le Maire rappelle que les décisions ne font pas l'objet de débat ni de questionnement. Il souhaite que les questions soient posées différemment, y compris en commissions qui ont également le rôle de répondre par le détail.

La mise en place de ce Chèque Emploi Service Universel était à la demande d'un parent. Le temps mis entre la demande et la réalisation dépendait de contraintes techniques avec la trésorerie parce qu'il n'est pas habituel pour une collectivité de pouvoir bénéficier et faire bénéficier les usagers de CESU. Cela a dû passer par les fourches caudines de cette administration des finances publiques. Après la décision, il a fallu travailler et contractualiser avec l'organisme national chargé des CESU afin de refaire valider et faire contresigner par les finances publiques, fait que l'on arrive aujourd'hui avec cette décision.

L'ordre du jour est abordé :

Débat d'orientations budgétaires – Budget principal et budgets annexes (Rapporteur - Marc DESPLAT)

Monsieur DESPLAT :

Introduction à la présentation du débat sur les orientations budgétaires 2022 :

Les orientations budgétaires 2022 présentées ce soir s'inscrivent dans les lignes du programme de l'équipe majoritaire, élue en 2020. Ce programme est respecté et ses actions sont bien engagées.

En matière de fonctionnement, nous nous sommes attachés à contenir les dépenses, en intégrant au mieux un contexte inflationniste redouté. Malgré cela, grâce aux bases fiscales en évolution, les indicateurs s'améliorent lentement, mais les équilibres restent toutefois fragiles, comme le précisait, dans son rapport en 2021, la Chambre régionale des comptes. Le désendettement se poursuit et nous avons retrouvé quelques marges de manœuvre. En 2022, la fiscalité communale ne sera donc pas modifiée.

Les investissements se concentrent sur l'entretien d'un patrimoine trop longtemps délaissé, notamment en terme de sécurité, d'accessibilité, de maintenance et de rénovation. Ils concernent également la réalisation de projets raisonnables en rapport avec nos ressources. Pour chaque opération, la recherche de subventions est permanente et fructueuse. Nous savons aussi qu'il faudra prochainement financer notre part dans les opérations importantes du demi-diffuseur de la Virginie et du barreau centre. Elles sont indispensables pour Orthez/Sainte-Suzanne.

C'est donc dans un souci de réalisme, avec pragmatisme et prudence, que nous avons construit ces orientations budgétaires. Je tiens ici à remercier l'ensemble des services municipaux pour leur implication.

Après 2 années perturbées par la crise sanitaire, nous serons amenés à intégrer (et certainement aussi les années suivantes) de nouvelles contraintes liées à l'envol des prix de l'énergie, celui des matières premières et celui de l'alimentation. Par ailleurs, la diminution constante des subventions globales de l'Etat, les difficultés à faire jouer pleinement, pour la ville centre, une véritable solidarité financière intercommunale et la frilosité des banques à accompagner la commune, nous invitent donc à une prudence répétée.

Nous ne retomberons pas dans les difficultés des années passées, générées par une gestion hasardeuse, dispendieuse et au jour le jour. Nous ne construirons pas de patinoire, pas de musée, pas de grand stade parce que nous n'en avons pas besoin, et parce que nous n'en avons pas les moyens.

Nous ne naviguerons pas à vue et nous ne laisserons pas croire qu'aujourd'hui tout est possible et que le grand soir est arrivé, ce n'est pas sérieux.

Enfin à ceux qui disent qu'on ne fait pas rêver, nous répondons qu'effectivement, NOUS, nous ne vendons pas du rêve. Nous continuerons en tant que donneur d'ordre à soutenir l'emploi local, à accompagner les associations, sportives, culturelles, à mettre en œuvre des politiques sociales volontaristes et des projets vers la jeunesse, à développer des actions de proximité, à rendre Orthez/Sainte-Suzanne toujours plus attractive et à maintenir l'indispensable solidarité entre tous les habitants de notre commune. C'est sur ces bases et sur ces valeurs que nous élaborerons le budget de l'exercice 2022, qui sera présenté à l'assemblée le mois prochain.

Monsieur DESPLAT décompose et explique le DOB

Monsieur le Maire fait constater que les années 2020 et 2021 sont en dehors des normes précédentes à cause de l'épisode COVID. 2022, va prendre la commune de plein fouet avec un document qui a été finalisé il y a un peu plus de 10 jours. Depuis, les nouvelles ont évolué surtout par rapport à la commission de la veille. Une dépêche indiquerait que la Russie a décidé de suspendre elle-même la fourniture de gaz dans un certain nombre de pays dont la Pologne, l'Allemagne. Cela aura une incidence évidente à la fois sur l'inflation des énergies et des matières premières : le papier (+ 70%), les barquettes pour la restauration municipale (doublement du prix). Il faudra en tenir compte, en cours d'année, pour réadapter le budget du mois d'avril. Il y aura des conséquences et des incidences y compris dans les discussions qui peuvent se tenir actuellement, et qui ne seraient que justice, de révision du point d'indice de la fonction publique. Cela changera les perspectives financières sur le chapitre 012. C'est une année d'incertitudes financières qui s'ouvre. Il informera le Conseil municipal en cours d'année pour rectifier ce qui n'aura pu être prévu avec exactitude même si on cherche à être le plus honnête possible dans la présentation. Toutes les hausses, notamment sur l'alimentaire, ne se verront que dans deux ou trois mois, une fois que les stocks auront été vendus et seront remplacés avec des coûts énergétiques un peu plus importants.

Madame DOMBLIDES rappelle que sur Orthez il existe une association qui accueille des réfugiés depuis plusieurs années. Demain arrive encore une autre famille. Malgré l'aide du CCAS, cette association est en difficulté financière et matérielle pour pouvoir accueillir dignement les personnes. Elle est constamment en recherche pour meubler un appartement. Elle lance un appel à tout le monde.

Monsieur le Maire précise qu'en lien avec l'association, la commune prépare la venue d'une famille. Il y a énormément de gens bénévoles pour les accueillir chez eux. Il y a une liste au CCAS de 30 personnes pouvant accueillir temporairement. L'accueil temporaire est une chose mais l'accueil réalisé par des bénévoles, l'encadrement et l'accompagnement réalisés sur le long terme sont absolument irremplaçables. Ce sont des locaux municipaux qui sont mis à disposition en urgence. La solidarité prend un autre sens. Il y a déjà eu de multiples conflits. A Orthez, il y a cette fibre d'être une terre d'accueil et d'accompagnement. Il y a une association locale mais aussi d'autres associations qui oeuvrent en ville. L'apport des dons est à saluer, la collecte est poursuivie.

Monsieur BERGES fait quelques remarques sur le DOB :

1 - « On constate une baisse des recettes alors que les dépenses de fonctionnement et les charges du personnel s'envolent. On m'a toujours appris que l'on peut dépenser que l'argent que l'on a. C'est une règle de gestion indiscutable.

2 - Vous avez fait le choix des investissements sur les bâtiments municipaux, essentiellement pour l'entretien et la rénovation. C'est vrai qu'il y a urgence dans certains cas. Nous aurions aussi souhaité des investissements qui créent de la richesse : du développement du tourisme. C'est d'ailleurs dans votre programme en page 11 « réouverture du camping, réalisation d'une aire de service pour les campings-cars..... ». Ces investissements ne sont pas obligatoirement coûteux mais ils permettent d'envoyer un signal fort de redynamisme du tourisme orthézien et créer de la richesse au travers des touristes qui peuvent rester plusieurs jours sur place et faire vivre le commerce local. »

Monsieur DELTEIL « Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint aux finances, le débat d'orientation budgétaire, comme vous le rappelez, est réglementaire. Et ce soir vous nous informez des finances de la ville et des choix politiques que vous opérez. Vous nous expliquez en avant-propos que « le budget 2022 est élaboré dans un contexte de crise géopolitique qui fait suite à la crise sanitaire de la covid 19. Il en résulte un contexte inflationniste qui va provoquer des tensions importantes sur certaines lignes budgétaires : coût de l'énergie, du carburant, des matières premières ».

C'est une jolie formule pour exprimer ce que l'ensemble des citoyens de notre pays ont subi et vont continuer à subir derrière le chef de guerre Macron.

Et puisque vous évoquez le contexte général il convient de signaler que durant la période de la COVID 19, le gouvernement avec l'assentiment des tous les députés à l'assemblée nationale a versé 600 milliards d'euros aux entreprises et des miettes aux salariés.

600 milliards d'euros c'est deux fois le budget de l'État.

Avec ces 600 milliards d'euros, une partie aurait pu être consacrée à doter les communes de véritables budgets de fonctionnement et d'investissement, il y aurait pu y avoir le rétablissement des dotations aux communes, et dans ce cas on ne parlerait pas comme vous le faites de crise, mais de protection des citoyens, on ne parlerait pas d'un contexte inflationniste, on prendrait les mesures nécessaires pour assurer la sécurité sanitaire des citoyens que ce soit par le recrutement des personnels de communes nécessaires avec le remplacement des départs à la retraite ou que ce soit par le recrutement de personnels nécessaires dans le secteur hospitalier ou dans l'enseignement.

Mais pendant ce temps les entreprises du CAC 40 ont reçu des flots de milliards dont Total énergie qui a réalisé 16 milliards d'euros de bénéfices, et remplit les poches des actionnaires dont la plupart sont les banques et les fonds d'investissement, avec l'argent des

contribuables puisque Total a perçu 5 milliards d'euros au nom du « quoi qu'il en coûte ». On ne parlerait pas de Pfizer et des milliards que cette entreprise a reçu des États qui ne libère pas ses brevets pour une production en masse pour protéger l'ensemble de la planète. Alors crise sanitaire et crise économique et aujourd'hui crise économique en guerre totale... Ce n'est que pour enrichir les marchands de canons, ceux de l'énergie et les spéculateurs de tous poils.

C'est à cela, Monsieur le Maire, que les citoyens sont confrontés et chacun, dans son quotidien en subit les conséquences désastreuses. Après, Monsieur le Maire, vous appliquez votre politique, certains choix vous sont dictés par le contexte mais même dans ce contexte, certains leviers que vous pourriez actionner, vous décidez de ne pas les utiliser.

Et d'autres choix que vous nous présentez sont très discutables. Vous nous expliquez que la situation s'améliore par l'extinction naturelle de la dette, dont nous paierons encore cette année près d'1,3 millions d'euros dont 300 000 euros d'intérêt, que cette année les marges de manœuvres seront plus importantes et en même temps vous affirmez en préambule, que finalement avec cette nouvelle crise, il n'y aura pas tellement de marge. Mais le poste des dépenses de fonctionnement de Sainte Suzanne que vous lui consacrez ne sera, lui, que de 60 000 euros.

Rappelons que sous votre mandature depuis 2018 ce sont 2 millions qui ont été versés aux banques en intérêts de remboursement de la dette. 2 millions, pour réaliser certains projets. Mais c'est vrai que le maître mot qui vous anime c'est qu'« une dette contractée doit être remboursée ».

Que les fêtes d'Orthez coûteront 150 000 euros, mais en comparaison de vos estimations, la part consacrée aux dépenses d'investissement de Sainte Suzanne sera hypothétiquement de 70 000 euros pour la réfection du pont du Lâa et rien d'autre...pour l'instant.

Qu'un budget de 200 000 euros sera consacré à la journée taurine ce qui pose plusieurs questions sur lesquelles j'interviendrai lors des délibérations qui leur sont consacrées.

Vous faites apparaître dans le chapitre des dépenses d'investissement le coût d'une étude de 20 000 euros dont l'intitulé est « équipement jeunesse », est-ce l'entreprise KPMG qui va avoir le marché de cette étude ?

Vous nous expliquez que les fluides vont augmenter - constat que nous partageons - mais il semble que vous ayez déjà externalisé les prestations de contrôle des fluides ainsi que la maintenance pour certains bâtiments municipaux dans lesquels depuis, les occupants, dont les services de l'Éducation nationale et ses personnels sont obligés de garder leurs manteaux tellement il y fait froid. Ils ont constaté certains matins 13 degrés dans les bureaux qui réceptionnent le public.

Vous expliquez qu'il n'y aura pas systématiquement remplacement des départs à la retraite des personnels municipaux, Monsieur le Maire, est-ce que vous allez continuer à externaliser des services comme vous l'avez fait aussi avec le SAD et les fluides ? Ou faire porter la charge de travail dans les services sur les personnels restants ? Et comme ce soir il s'agit de saisir le conseil municipal sur les lignes directrices de votre futur budget, nous prenons acte de votre volonté de présenter un « budget pragmatique et prudent ». Vous nous aviez promis qu'en 2022 tout irait mieux, que la majorité municipale engagerait ses projets et vous nous dites ce soir qu'il n'y en aura pas ! Et bien continuez...les citoyens n'ont pas la mémoire courte. »

Monsieur CONEJERO « Je vais être plus simpliste en revenant sur deux points. Je ne reviens pas sur la présentation du contexte dans lequel nous évoluons. Je partage votre analyse à savoir, que ce que l'on fait aujourd'hui et ce que l'on va faire dans le budget au mois d'avril et ce qui sera la réalité en fin d'année, bien malin celui pourra dire qui va tenir ce qui est prévu. On rentre dans une période extrêmement difficile à prévoir. Pour autant, il nous faut gérer la ville, prendre des décisions et, pourquoi pas, vous apporter des idées.

1 – les dépenses de fonctionnement : vous nous avez dit que ces charges augmentent et que les recettes baissent, ce qui est vrai. Afin de contenir ces augmentations, pensez-vous qu'il eut été utile de faire une campagne publicitaire en affichage de 4x3 pour informer que la ville fait des travaux à la salle Francis Planté ? Franchement, je pense qu'il y a des campagnes d'affichage bien plus porteuses pour Orthez que celle-là. Il y a des économies qui se perdent.

2 – la taxe foncière : je constate que vous maintenez les taux de cette taxe au même niveau que les années précédentes comme vous vous y êtes engagé. Mettant ainsi vos pas dans ceux de votre prédécesseur, qui a initié cette marche en 2014 puisque nous sommes encore en 2022 sur les taux de 2013. Pour autant, l'impôt qui sera acquitté par les orthéziens sur cette taxe, va bien augmenter. Il va augmenter de 3,4 %, c'est le fait de la revalorisation des bases. Personnellement, je suis surpris de ce taux, je ne m'attendais pas à ce qu'il soit aussi élevé. A l'occasion de l'augmentation conséquente des bases, il eut été judicieux, selon nous, de réduire le taux communal qui est de 23,34 % de 0,8 % afin de le situer dans la moyenne des villes de notre strate qui, est de 22,56 %. Ceci permettrait de tordre le cou à ceux qui disent que notre pression fiscale est trop forte, ce qui n'est plus vrai par rapport aux villes de notre taille et auxquelles on peut se comparer. C'est vrai qu'il fut un temps où nous avions une taxe foncière qui était relativement élevée, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Cet effort de 0,8 % permettrait définitivement de se mettre à la moyenne de la strate et ne plus entendre ce que souvent des villages autour de nous ont porté pour faire développer leur bâti au détriment d'Orthez. La proposition que je fais permet de travailler sur les 239 680 € qui est le gain sur cette opération, de le partager. Le partager entre la ville à hauteur de 105 071 € et 134 609 € laissés aux orthéziens propriétaires qui depuis des années ont supporté l'effort de notre taxe foncière élevée. C'est un geste qui serait le bienvenu pour les orthéziens compte tenu que le budget n'est pas encore définitivement finalisé, je vous propose d'inclure ma proposition dans le budget primitif qui sera présenté le mois prochain. »

Monsieur le Maire « Quand on décide de proposer, Monsieur BERGES, la baisse des recettes, il faut dire quels services supprimer à la ville d'Orthez. Les dépenses diminueront et cela permettra de relever l'effet de ciseaux que vous notez. Je crois que l'on est dans une situation où on n'a jamais eu autant besoin de services publics et que, même, si la situation est difficile, ce n'est pas le moment d'enlever ces services publics qui, on le sait, sont surtout utiles à ceux qui ont le moins de moyens. Ce n'est pas l'orientation que vous nous connaissez et ce n'est pas dans ce sens-là que nous irons. Quand on dit que rénover les bâtiments municipaux, c'est bien mais il aurait fallu faire des choses qui permettent d'être plus attractif sur le plan du tourisme. Que fait-on lorsqu'on projette une rénovation sur des bâtis historiques, comme la Maison Jeanne d'Albret et l'Église Saint-Pierre ? Que fait-on lorsqu'on projette la rénovation qui s'accompagnera d'économies d'énergie, d'équipements qui ont vieilli et dont on ne s'est pas beaucoup occupé ces dernières années, comme le Théâtre. Je trouve important, y compris pour l'ensemble de notre population mais également ceux qui sont autour, que l'on puisse communiquer sur ces travaux sur des 4 x 3 qui doivent coûter moins de 300 €. Aller chercher et pinailler sur des économies à ce niveau-là, on n'avancera pas beaucoup. C'est aussi être fier de son patrimoine, y compris des bâtiments municipaux. Monsieur DELTEIL, vous êtes en avance pour la campagne des législatives. Je ne suis pas un soutien de Macron, je ne l'ai pas parrainé. J'ai été désolé du manque de cohésion voire de cohérence à gauche donc je ne l'ai pas parrainé non plus, je suis relativement libre pour pouvoir exprimer ce que je pense réellement. Pendant la période covid, reprocher les aides qui ont permis à certaines entreprises, y compris locales, de garder le nez en dehors de l'eau et ne pas accroître les difficultés en accroissant de façon drastique les problématiques liées à la perte d'emploi et au chômage, je trouve cela un peu limité en terme de raisonnement. Même si vous trouvez que c'est trop, le fait d'avoir soutenu notre économie était absolument nécessaire. Tout n'a pas été parfait. J'aurais apprécié également que les promesses, initialement envoyées, de soutien aux collectivités territoriales, lorsqu'il a fallu que nous soyons en première ligne pour aller soutenir les établissements de soin et les hôpitaux rentrent et soient des réalités et non pas dégrèevées au fur et à mesure des annonces successives. On est sorti, potentiellement, de cette crise avec peut-être moins de casse en mettant en avant le fait que la doctrine libérale précédente s'est retrouvée énormément contredite puisqu'il n'y avait pas d'argent. Avec le covid, on a réussi à trouver 600 milliards à mettre sur la table. Il faut le voir de façon positive, ce qui n'exclut pas que l'on peut trouver quelques dizaines de milliards voire centaines de milliards pour faire face à d'autres urgences. Les marchands de canons,

petite parenthèse, j'espère que les événements d'aujourd'hui, leur gravité, ont rappelé, au moins à deux groupes ici, je n'ai pas vu le troisième s'enfoncer à tel point dans l'insulte et la calomnie, mais que les mots de dictateur et de despote ont un sens. J'espère que vous le mesurez davantage. Je crois qu'à l'occasion de ce contexte, il serait utile que chacun soit plus précautionneux sur les mots et les quolibets que l'on utilise. C'est vrai que, quand on manque d'arguments, il est plus facile de s'en tirer avec ce type d'étiquettes. Vous citez les leviers que nous pourrions utiliser. Lesquels ? Vous venez ensuite sur le remboursement de la dette qu'il faudrait arrêter de rembourser. Je crois que vous êtes totalement hors-sol, je ne suis peut-être pas le seul à le penser parce que, chez nous, quand on contracte un emprunt, et bien on rembourse l'emprunt. Je ne sais pas dans quel monde vous vivez mais ça ne doit pas être la république française. J'aimerais, un jour, que vous me fassiez part de la géopolitique qui vous permet de ne pas honorer les contrats qui sont signés. Quand à la journée taurine de 200 000 €, avez-vous bien lu ? Ce n'est pas ce que j'ai vu dans le DOB. Ou alors on m'aurait menti. Quand on cite les chiffres, c'est important. Les externalisations, et bien oui, les services municipaux ne peuvent pas faire face à toutes les missions, y compris quand elles sont techniques. Je note là encore que vous prenez un cas un peu particulier, certes le chauffage, il arrive qu'il tombe en panne même quand il s'agit du CIO. Il n'est pas à l'abri des pannes de chaudières comme tous les équipements de la ville, y compris de la mairie. On a besoin dans ces cas-là de professionnels extrêmement techniques dont nous ne disposons pas à la ville. Il est normal qu'un certain nombre de missions soient ainsi externalisées. Quand au SAD, ce n'est pas de l'externalisation, c'est une construction et un renfort associatif sur le territoire. Qu'auriez-vous apprécié ? Que l'on continue à laisser filer le nombre d'heures du SAD alors que la population en a besoin au risque d'avoir un burn-out complet du service qui est en charge de sa gestion ? Je ne le crois pas.

Monsieur CONEJERO, à un moment donné j'ai eu peur, quand vous nous avez dit que vous vouliez partager quelques idées avec nous. Je me souviens de la dernière que vous avez émise à la CCLO où il fallait, vu le prix de l'action, acheter l'Elan Béarnais Pau Lacq Orthez. J'ai commencé à avoir des doutes sur les conseils que vous pouvez prodiguer en banquier avisé. Quant à la baisse de la taxe foncière, je ne partage pas totalement votre analyse sur le fait que l'évolution des bases se traduira automatiquement par une augmentation de 3,4 % de chaque contribuable. Pourquoi ? Parce qu'il y a des constructions nouvelles. Parce que, chez les particuliers, rentrent aussi en compte dans le calcul de la taxe foncière, des équipements qui peuvent l'accroître dans un jardin, même si on a vu dans la loi de finances que les serres en dessous de 20 m² ne reentraient plus forcément dans ces calculs. Quand un particulier choisit de faire une piscine, il a sa taxe foncière qui augmente. C'est une augmentation globale qui ne s'applique pas directement et strictement à chacun. C'est une évolution des bases qui inclut les constructions nouvelles. Pensez-vous que la lecture que l'on pourrait faire en comparaison de la taxe foncière des communes alentours qui n'assument pas les charges de centralité auxquelles nous faisons face ? Faire une réelle différence, avec une perte de 0,8 % sur la taxe foncière, je n'y crois pas. Vous l'avez dit vous-même et je crois que c'est un point que nous partageons, cette année va être compliquée car on n'estime pas encore la totalité des hausses auxquelles on va devoir faire face. C'est un point sur lequel on aura une vigilance. On se retrouvera régulièrement pour en faire le constat. Croyez-vous bien prudent de considérer qu'il nous faille, dès à présent, appliquer une baisse de la seule ressource fiscale qui reste, étant donné que pour le reste elle a déjà eu lieu sur la taxe d'habitation et qu'elle s'impose à nous ? »

Madame BEUSTE « Je voudrais intervenir par rapport au budget de l'état spécial de Sainte-Suzanne. Effectivement, il ne paraît que le pont. On ne vous a pas fait parvenir la liste car, à ce jour, on ne peut pas avoir le report des investissements qui ont été mis en ligne l'an dernier. Seulement, je vois que sur la séance du 13 avril 2021, résultat des investissements reportés 158 213 €. Finalement, on n'en voit pas la couleur. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi en commission vous avez dit que l'on ne pouvait pas faire de reports ? »

Monsieur DESPLAT « Les reports sont des opérations qui ont été engagées mais qui ne sont pas forcément payées. Ce dont vous nous parlez, ce sont des opérations qui ont été inscrites et pour lesquelles nous n'avons pas fait d'engagement. Un engagement, c'est lorsque Monsieur le Maire signe un bon de commande pour acheter, par exemple, un micro et que ce micro plutôt que d'arriver dans les 15 jours, arrive dans les deux mois, et dont la facture est présentée deux mois plus tard, sur l'exercice suivant. Ça c'est un report. Si au dernier moment on décide, car on ne sait pas quel micro il faut acheter ou quels travaux il faut réaliser sur le pont et qu'on décide de ne pas le faire, à ce moment là, ce n'est pas un report. Ce sont des réinscriptions. C'est un peu complexe comme terme. Les reports c'est une chose et les réinscriptions autre chose. Le pont n'a pas été réalisé, il n'a pas été engagé. Ce ne sont pas des reports. A l'inverse, comme je vous l'ai dit, les travaux qui ont été mandatés l'an dernier et les travaux qui ont été engagés fin 2021 seront certainement payés sur l'exercice 2022. »

Madame BEUSTE « Chaque année, au niveau de l'investissement, on n'a pratiquement rien. On s'aperçoit que toutes les lignes disparaissent d'une année à l'autre. Pour l'instant n'apparaît que le pont. La liste n'est pas encore définie et j'aimerais bien que l'on puisse bénéficier de certaines lignes budgétaires comme précédemment. »

Monsieur DESPLAT « On attend la liste. »

Monsieur le Maire rappelle que l'on est au stade du Débat d'Orientations Budgétaires. Pour les différents investissements, l'urgence est certainement de prendre en compte ce qui a été sous-estimé les années précédentes, parce que, ne pas entretenir les bâtiments municipaux, quelque soit leur localisation et y compris quand ils ont un intérêt au rayonnement de nos communes associées, c'est autant de bombes à retardement pour les finances et les budgets à venir. On est face à des urgences qui vont être traitées en fonction d'un contexte complexe.

Monsieur CONEJERO « On arrive aujourd'hui à quelque chose que je dénonce depuis 2018. Sur les investissements de Sainte-Suzanne, vous avez fait glisser d'année en année tous les investissements promis. A une époque je disais que c'était faire illusion que de faire courir les budgets d'année en année sans jamais les réaliser. On en arrive à ce que l'on voit à l'heure actuelle, c'est-à-dire on en sait plus si c'est de cette année, de l'année dernière, de l'année d'avant, si c'est mandaté ou pas. On ne sait plus où en sont les investissements de Sainte-Suzanne. Je voudrais revenir sur un autre point, qui est sur le DOB, puisque ce sont les travaux qui sont destinés sur le déversoir. Dans cet état spécial, dont la cours des comptes a demandé sa suppression, il y est fait mention du déversoir. Le sujet mérite que l'on remonte dans le temps. En 2011/2012, alors que vous étiez dans la majorité, votre position était qu'il fallait faire l'acquisition de cet ouvrage car ce dernier était indispensable à la protection du pont qui situé en amont. Après les élections de 2014, la nouvelle majorité refuse de faire cette acquisition considérant qu'il n'y avait aucun lien entre les deux ouvrages, à savoir, le déversoir et le pont. Dès votre élection de 2017, vous vous êtes remis à vouloir acquérir ce déversoir, toujours sur les mêmes bases et les mêmes analyses. Résultat de l'affaire : le déversoir a été acquis. Il va être détruit. Preuve qu'il ne servait pas à la sécurité du pont. Mais mieux encore, nous l'avons acheté pour financer aujourd'hui sa démolition. C'est une opération qui ne servait à rien, si ce n'est à nous faire dépenser 70 000 €. Si en 2011, vous commettiez une erreur d'analyse, l'acquisition ultérieure que vous en avez faite était une persévérance dans l'erreur. La dépense de 70 000 € est diabolique. Pour faire plaisir à Monsieur SENSEBE qui aime les phrases latines : *errare humanum est perseverare diabolicum*. »

Monsieur le Maire précise que si la nouvelle majorité en 2014 avait décidé de ne plus acheter ce déversoir, qui était nécessaire de faire passer dans le giron public, c'est avec une analyse et une interprétation du texte technique, on aurait pu penser que ce n'était pas absolument nécessaire. Cela a été réaffirmé en 2018 par le bureau GETEC. Ce n'est pas persévérer dans une erreur c'est au contraire remettre les choses comme il faut. Si aujourd'hui il y a l'effacement de ce barrage, c'est parce que c'est une demande des services de la DDTM par rapport à la continuité écologique. C'est un obstacle supplémentaire qui est levé. Il faut régler les autres obstacles les uns après les autres. Des études complémentaires ont montré qu'il y avait la possibilité, en confortant les rives, ce qui n'était pas abordé en 2012 et 2013, les berges et en reprenant la structure du pont, il était possible de procéder à cet arasement du barrage.

La restructuration du déversoir était de 140 000 €. Il est heureux que cela se fasse et que l'on puisse arriver à une résolution de ce point noir pour la circulation. Avec la maire déléguée et le président de la CCLO il a fallu limiter le tonnage pratiqué sur le pont pour assurer la sécurité.

Monsieur DELTEIL « Je pense qu'on a du vous mentir, puisque page 28 « pour les dépenses de la journée taurine, un budget alloué serait identique à 2019 pour un montant de 200 000 €. »

Monsieur le Maire lui précise qu'il oublie les recettes car la subvention d'équilibre de la ville ne serait pas à 150 000 € pour la totalité des fêtes d'Orthez.

Monsieur BERGES « Il rappelle sa deuxième question qui concernait les investissements au niveau du tourisme orthézien, notamment pour le camping et l'aire des campings cars. »

Monsieur le Maire répond que pour le camping il y a des porteurs de projets mais suite à la covid tout est stoppé car il y avait des complications pour faire les travaux et avoir la certitude de rouvrir. Pour l'aire de campings-cars, il y a une négociation avec l'intercommunalité avec des emplacements à proximité du centre.

Monsieur CONEJERO « Les subventions versées aux associations : en 2021, la commune a versé aux associations, la somme de 490 598 €. Lors de la commission des finances d'hier soir, il nous a été précisé que cette enveloppe sera augmentée pour 2022. Ce qui devrait ravir les présidents des associations orthésiennes. Pouvez-vous nous donner un ordre d'idée de cette hausse globale des subventions ?

La restauration municipale : vous avez rappelé l'évolution année après année de son déficit. 400 000 € en 2018 et les chiffres pour 2021 tourneraient autour de 605 000 €. Je suis très surpris de voir que la subvention d'équilibre 2021 est annoncée pour 605 000 €. En effet, dans le budget primitif de 2021, la subvention d'équilibre était prévue à 640 000 €. Le 9 novembre 2021, vous avez demandé au Conseil municipal, une rallonge sur cette subvention de 40 000 €. Donc 680 000 € que vous estimiez nécessaire en novembre pour couvrir le déficit du restaurant municipal. Pourquoi nous avoir présenté cette augmentation alors que le budget primitif n'était pas consommé entièrement alors qu'aujourd'hui on arrive à des chiffres quasiment définitifs de 605 000 €. Ceci laisse à penser que la gestion reste et demeure relativement approximative. »

Monsieur le Maire précise qu'actuellement rien n'est arbitré pour les subventions aux associations. Il est prévu une enveloppe une fois que les arbitrages seront réalisés, les répartitions pourront être faites. Pour le restaurant municipal, le fait d'avoir un budget primitif et des décisions modificatives permet d'inscrire les sommes à engager. Ce n'est pas pour cela que l'on se contente de voir passer le train, d'accompagner seulement des dépenses et qu'on ne cherche pas à continuer à faire des économies. Quant au compte administratif, ce ne sont que des relevés provisoires même si la réalité n'est pas loin.

Monsieur ARENAS précise qu'il ne peut pas y avoir de développement touristique sans structure d'accueil. Le camping n'est pas oublié. Au niveau touristique, il a été créé une mise en valeur du gave de Pau qui a eu du succès cet été avec des partenaires comme le club de kayak et l'association de la géologie puisque Orthez a été bâtie avec les roches du gave. Il y a des balades découvertes et des conférences proposées.

Monsieur le Maire indique que les panneaux sont toujours en place au parc Gascoin.

Monsieur CONEJERO remercie Monsieur ARENAS pour ce qu'il fait pour la ville et lui indique qu'il pourrait utiliser les 4 x 3 pour vanter ses activités. « Le dernier sur lequel je souhaite intervenir c'est les gros travaux que vous envisagez de faire qui sont au niveau de l'église. Il est envisagé des travaux très lourds sur l'édifice de l'église car elle en a besoin. Vous avez estimé ces travaux à 3 millions d'euros. Vous envisagez d'inscrire au budget 2022 la somme de 90 000 €. Ce qui est normal et tout à fait compréhensible. Pouvez-vous nous assurer que l'intégralité de ces travaux se feront avant le terme du mandat ? »

Monsieur le Maire répond que les travaux auront lieu par tranche car la somme est importante et parce que des choses sont encore à négocier avec la direction des affaires culturelles qui a du mal à s'engager comme la plupart des structures sur des programmations pluriannuelles. Elles ont un budget sur l'année N, il faut le consommer sur l'année N et on ne sait pas ce qui se passera à l'année N+1. De façon à ce que cela soit acceptable pour les finances, c'est de consolider ce concours de chacun au plan de financement. Rien ne serait pire que de lancer une première tranche et de la stopper durablement derrière. Il préfère prendre le temps de consolider ces éléments de façon à avoir la certitude que l'ensemble des travaux soient faits. Pour les travaux de confortation de l'église, le planning, aujourd'hui, est effectivement de les réaliser avant 2025/2026. Il restera des travaux complémentaires qui, eux, peuvent prendre un peu plus de temps, notamment en fonction des différentes analyses et études complémentaires qui sont attendues. La rénovation de l'intérieur de l'église entre dans un autre champs. L'urgence, aujourd'hui, c'est de la mettre en sécurité.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires.

Fêtes d'Orthez 2022 – Tarifs partenariat communication – publicité (Rapporteur – Jean-Louis GROUSSET)

Monsieur GROUSSET précise qu'il a été décidé de professionnaliser la recherche de partenaires. Cette mission a été confiée à une société paloise.

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

Fêtes d'Orthez 2022 – Convention de mécénat et de partenariat (Rapporteur – Jean-Louis GROUSSET)

Monsieur DELTEIL « Monsieur le Maire, les deux délibérations proposées, celle de la convention de mécénat et celle des tarifs, nécessitent au préalable une mise au point de notre représentation au sein du conseil municipal. Et comme les années précédentes nous réaffirmons que si le prêt par la mairie des arènes lors de cette journée taurine ne semble pas discutable, le fait qu'une ligne budgétaire de 200 000 euros apparaisse pour cette opération qui résulte d'un choix individuel de quelques citoyens pour ce type de manifestation, cela est sérieusement discutable. Visiblement certaines dépenses apparaissent indispensables. Je me dois d'apporter encore et encore certaines comparaisons : 60 000 euros de dépenses de fonctionnement pour Sainte Suzanne et une ligne budgétaire de 200 000 euros pour la journée taurine. Ne pensez-vous pas Monsieur le Maire qu'il y a ici une certaine indécence ? Vous nous aviez répondu l'an dernier par un pêle-mêle de réponses associant « tradition et discussion avec des personnalités de haut rang ». Vous nous avez expliqué qu'à l'occasion de la journée taurine vous aviez eu un moment privilégié avec le directeur régional de l'ARS de l'époque et que vous aviez obtenu la garantie de sa part du maintien de la chirurgie à Orthez. 200 000 euros pour obtenir la garantie du directeur de l'ARS, comment peut-on appeler cela ? Au-delà de cette réponse délirante de l'an passé, qu'allez-vous Monsieur le Maire nous inventer comme rendez-vous ? Allez-vous de nouveau discuter avec le nouveau directeur régional de l'ARS M. Elleboode pour le maintien de l'ensemble des services de l'hôpital, du SMUR qui a encore fermé le 21 février 2022 la journée et la nuit ? Vous comprendrez, ou pas, que nous votions contre ces deux délibérations. »

Monsieur le Maire rappelle à Monsieur DELTEIL qu'il oublie encore une fois les recettes à la fois sur cette délibération et sur la suivante. Il réaffirme tout ce qu'il a dit et il ne partage pas la position de Monsieur DELTEIL. Il note qu'en votant contre, Monsieur DELTEIL vote contre les recettes.

Ce rapport est adopté par 32 voix pour – 1 contre.

Fêtes d'Orthez 2022 – Tarifs journée taurine du 24 juillet 2022 (Rapporteur – Christian WILS)

Monsieur CONEJERO « Je suis surpris de voir l'évolution de certaines lignes. Vous avez augmenté les tarifs les plus bas et vous n'avez pas touché les tarifs les plus élevés. Je croyais que vous étiez de Gauche Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire dit qu'il n'y a aucun rapport avec cette délibération

Monsieur LABENNE « Qui fixe et comment sont fixés ces tarifs, je pense une commission. Sur quelle base sont établies ces évolutions ? »

Monsieur GROUSSET répond qu'il y a un problème technique qui fait que certaines propositions ont été revues. Il explique qu'une partie des arènes, notamment le côté gauche à côté des tribunes couvertes, bénéficiait de l'ombre qui était procurée par un arbre et un autre moyen technique. L'arbre n'y est plus et le moyen technique ne peut plus être mis en place. Donc certaines lignes ont été ouvertes à la tarification ombre et soleil. Dans des arènes de même capacité, les tarifs proposés par la ville étaient en deça de ceux pratiqués ailleurs. C'est pour cela que pour certaines lignes il y a une majoration. C'est une harmonisation qui permet d'être plus cohérent avec ce qui est proposé. C'est la commission taurine qui a fixé ces tarifs. »

Ce rapport est adopté par 31 voix pour – 1 contre – 1 abstention.

Fêtes d'Orthez 2022 – Journée taurine - Gratuité enfants – de 12 ans (Rapporteur – Jean-Louis GROUSSET)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté par 31 voix pour – 2 contre.

Modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2022 (Rapporteur - Marc DESPLAT)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté un l'unanimité des membres présents.

Création d'un comité social territorial commun entre la commune et le CCAS (Rapporteur – Monsieur le Maire)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté un l'unanimité des membres présents.

Recrutement technicien informatique (Rapporteur - Marc DESPLAT)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté un l'unanimité des membres présents.

Piscine municipale : gratuité pendant l'opération « 10 jours sans écran » (Rapporteur – Emilie DARSAUT)

Monsieur le Maire félicite la commission éducation qui s'est emparée depuis quelques années de ce dispositif spécifique à Orthez et de le mener à bien chaque année.

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté un l'unanimité des membres présents.

Tickets loisirs 2022 – Signature des conventions avec les partenaires (Rapporteur – Mathilde ROUSSET-GOMEZ)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté un l'unanimité des membres présents.

Renouvellement des conventions d'objectifs et de financement dans le cadre de la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) (Rapporteur – Mathilde ROUSSET-GOMEZ)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté un l'unanimité des membres présents.

Convention d'objectifs et de financement dans le cadre de l'aide financière Aide aux Temps Libres – ALSH (Rapporteur – Mathilde ROUSSET-GOMEZ)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté un l'unanimité des membres présents.

Attribution de subventions au titre du projet « Écoles et cinéma 2021-2022 » (Rapporteur – Carlos RAMALHO)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté un l'unanimité des membres présents.

Convention THD 64 – Mise à disposition d'un terrain situé 9 avenue Daniel Argote à Orthez pour l'installation d'équipements techniques : Sous Répartiteur Optique (SRO) (Rapporteur – Jacques LABORDE)

Ce rapport, qui n'appelle aucune observation, est adopté un l'unanimité des membres présents.

Rapport d'Orientations Budgétaires (Rapporteur – Jean-Jacques SENSEBE)

Monsieur le Maire rappelle que de la même façon que sur le budget ville, il faudra adopter chemin faisant les évolutions des différents prix et des différentes matières premières avec quelque chose d'un peu plus spécifique concernant l'eau et l'assainissement. Il faudra suivre l'évolution des différents appels d'offres et l'impact que cela aura.

Monsieur DELTEIL « Je voudrais juste apporter l'information suivante : le Code Général des Collectivités Territoriales recommande la chose suivante « le DOB doit désormais faire l'objet d'un rapport. Il est pris acte du DOB par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante comme en dispose les articles L 2312-1, L 3312-1 et L 4312-1 du CGCT. » Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Ainsi par son vote, l'assemblée délibérante ne prend pas seulement acte de la tenue du DOB mais également de l'exercice du rapport sur la base duquel se tient le DOB. La délibération précise que son objet est le vote du DOB sur la base d'un rapport qui fait apparaître la répartition des voix sur le vote. L'obligation du rapport au représentant de l'État s'applique à l'ensemble des collectivités, y compris les communes dont le nombre d'habitants est compris entre 3 500 et 10 000 (article 2312-1 du CGCT). Au même titre de la discussion sur le rapport d'orientations budgétaires de l'eau et de l'assainissement, je pense, qu'il serait bon, sous peine de difficulté ultérieure, que l'on soit amené à se prononcer sur le DOB par un vote. »

Monsieur le Maire indique que c'est effectivement un rapport d'orientations budgétaires pour lequel on prend acte d'un débat.

Monsieur LABENNE espère que les travaux de la route de Bayonne ne seront pas faits l'été.

Monsieur SENSEBE précise qu'il sera fait en sorte qu'il y ait le moins de contraintes possibles. Il faudra voir avec les services du département qui ont le plus de connaissances des trafics. Cela ne sera pas cet été car les études ne seront pas faites, certainement fin d'année ou début d'année prochaine. Le temps risque d'être assez long. Il faudra voir suivant les congés d'été des entreprises.

Monsieur CONEJERO « Je voulais juste rappeler que dans les circonstances dans lesquelles évolue notre économie, où le prix d'aujourd'hui n'est pas forcément celui de demain, je voulais souligner le fait que les tarifs de la régie soient maintenus en l'état et ne soient pas en augmentation. Les orthéziens apprécieront que d'avoir une bonne régie des eaux comme c'est le cas à Orthez, permet d'avoir des tarifs que nous n'aurions pas si nous n'avions pas ces tarifs. »

Monsieur le Maire indique que Monsieur SENSEBE a bien fait de rappeler à l'ordre et à l'attention que, sur l'eau il n'y avait pas de problème, mais sur l'assainissement il est fort probable qu'il y ait, dès le mois de juillet, une augmentation des tarifs. La régie des eaux permet d'avoir la main sur les tarifs et de les ajuster en fonction de ce qui est strictement nécessaire sans aller au-delà. Cela fait quelques années que l'assainissement n'a pas été augmenté et les 4 millions de travaux, y compris avec les augmentations à venir, nécessiteront des décisions dans les mois qui viennent.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal prend acte du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Révision de l'AP/CP – Travaux d'élimination des eaux parasites du secteur de Rontun (Rapporteur – Jean-Jacques SENSEBE)

Ce rapport est adopté par 29 voix – 4 abstentions.

Dégrèvements (Rapporteur – Jean-Pierre CARRERE)

Ce rapport est adopté par 29 voix – 4 abstentions.

Séance levée à 20 h 27.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Affiché en mairie le
Transmis aux élus le

22 MARS 2022

22 MARS 2022

